



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0095

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation des représentants au sein du Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Rapporteur : Monsieur Collomb**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagonne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yérémiann (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

**Séance publique du 9 juin 2008****Délibération n° 2008-0095**

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes (SMPPEI) a été créé par arrêté préfectoral du 29 juillet 1986 afin de promouvoir la création d'équipements immobiliers destinés à accueillir des entreprises innovantes au début de leur activité, sur les trois sites d'Ecully (zone d'enseignement et de recherche), de Gerland (parc scientifique Tony Garnier) et de Villeurbanne (La Doua).

Il comprend cinq collectivités locales dont la Communauté urbaine, le département du Rhône, les communes d'Ecully, Lyon et Villeurbanne et la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

Son comité syndical comprend onze représentants et la Communauté urbaine compte quatre élus titulaires et quatre suppléants au sein dudit comité.

Les trois opérations pour lesquelles le SMPPEI a été institué et qu'il avait pour objet de conduire sont terminées.

Aujourd'hui, le SMPPEI est un syndicat sans objet, ce qui justifierait sa dissolution. Il faut préciser qu'en 2006, l'intégralité du budget du SMPPEI a été consacrée au financement des dépenses de réalisation et de diffusion du magazine franco-suisse Créateur, coédité par le Centre européen d'entreprise et d'innovation Novacité (CCIL) et Génilem (organisme genevois d'aide à la création d'entreprise en Suisse-Romande).

Cependant, en l'absence d'une évolution statutaire du SMPPEI, il convient, à ce jour, de désigner les représentants de la Communauté urbaine (4 titulaires et 4 suppléants) au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes ;

Vu ledit dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

**DELIBERE**

**Désigne** monsieur Richard Llung, mesdames Karine Dognin-Sauze, Fabienne Lévy et monsieur Christophe Geourjon en tant que titulaires et mesdames Nadine Gelas, Dounia Besson, Laure Dagorne et monsieur Bruno Bernard en tant que suppléants pour représenter la Communauté urbaine au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.**